

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PERS EN GATINAIS

Séance du 27 juillet 2018

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au CM : 11

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 10

Date de convocation : 24 juillet 2018

Date d'affichage : 24 juillet 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-quatre juillet 2018, en séance ordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilbert BORGIO, Maire.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

- | | |
|-------------------------|-------------------------|
| – Mme BOUTISSEAU Nadège | – M. BOUSSIN Serge |
| – Mme HAMON Nadège | – M. CHEVALIER Jean-Luc |
| – Mme BOLLE Joëlle | – Mme POITOU Rolande |
| – M. BORGIO Grégory | |

Etaient absents excusés :

- M. SUBERVILLE Arnaud qui a donné un pouvoir à M. BORGIO Grégory
- M. LETHUMIER Mickaël qui a donné un pouvoir à M. BOUSSIN Serge
- M. LOFFROY Bruno qui a donné un pouvoir à M. BORGIO Grégory

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance :

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Rolande POITOU pour remplir les fonctions de secrétaire.

La séance est ouverte à 19 heures 30.

Le procès-verbal de la séance du 20 juillet 2018 est adopté à l'unanimité.

1^{er}) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2017

Sous la présidence de Madame POITOU Rolande, Monsieur le Maire présente le compte administratif communal 2017 duquel compte, il ressort, hors restes à réaliser :

- Un déficit de fonctionnement 2017 de : - 357,67 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 114 528,44 €

- Un déficit d'investissement 2017 de : - 6 123,21 €
Soit un résultat cumulé en investissement de : 88 794,53 €

Hors de la présence de Monsieur BORGIO Gilbert maire, le conseil municipal vote :

3 voix Pour 5 voix Contre 2 Abstentions

Le compte administratif communal 2017 n'est pas adopté.

2) MAINTIEN DE M. SUBERVILLE Arnaud AU POSTE DE DEUXIEME ADJOINT DU MAIRE

Monsieur le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur le maintien au poste de deuxième adjoint du Maire de Monsieur Arnaud SUBERVILLE suite au retrait de ses délégations.
Monsieur Grégory BORGIO n'utilise pas le pouvoir de monsieur Arnaud SUBERVILLE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par vote à main levée à :

0 voix Pour 7 voix Contre 3 Abstentions

Monsieur Arnaud SUBERVILLE n'est pas maintenu dans son poste de 2^{ème} Adjoint du Maire.

En accord avec l'assemblée, le prochain conseil municipal se réunira le 21 septembre prochain afin d'attribuer les postes d'adjoints au maire et délégations.

Monsieur le Maire lève la séance à 20h25.

Le maire

Gilbert BORGIO